



## AGENDA MARITIME DE LA CRPM

### CONTEXTE

Ce document présente une synthèse des actions de la CRPM dans le domaine de la Mer.

Ces actions comportent une dimension liée aux bassins maritimes avec les Commissions Géographiques de la CRPM. Elles sont regroupées autour des thèmes ci-dessous :

|  |          |
|--|----------|
| <b>1. Gouvernance et investissements .....</b>                           | <b>2</b> |
| <b>1.1. Gouvernance de la Politique Maritime Intégrée (PMI) .....</b>    | <b>2</b> |
| <b>1.2. Investissements maritimes.....</b>                               | <b>3</b> |
| <b>2. Ressources marines vivantes .....</b>                              | <b>4</b> |
| <b>2.1. Pêche et aquaculture .....</b>                                   | <b>4</b> |
| <b>2.2. Biotechnologies bleues .....</b>                                 | <b>5</b> |
| <b>3. Gestion et sécurité des espaces maritimes et côtiers .....</b>     | <b>5</b> |
| <b>3.1. Planification Spatiale Maritime et Environnement marin .....</b> | <b>5</b> |
| <b>3.2. Données côtières .....</b>                                       | <b>6</b> |
| <b>3.3. Sécurité Maritime .....</b>                                      | <b>6</b> |
| <b>4. Éducation &amp; formation - Vasco da Gama.....</b>                 | <b>7</b> |
| <b>5. Energies marines et industries maritimes .....</b>                 | <b>8</b> |
| <b>6. Transport maritime .....</b>                                       | <b>8</b> |
| <b>7. Tourisme maritime et côtier .....</b>                              | <b>9</b> |

L'année à venir sera marquée par le lancement d'importants débats sur l'avenir des politiques européennes. Ces débats s'organiseront notamment autour de la révision du Cadre Financier Multi-Annuel, et des conséquences potentiellement importantes d'un Brexit pour les politiques maritimes.

Ceci conduira la CRPM à développer une position politique globale sur l'Europe de la Mer en vue de son Bureau politique de Mars 2017. Cette position sera associée à une position spécifique sur la PCP et le FEAMP. Elle s'appuiera sur l'expertise développée au travers de l'ensemble des thématiques qui composent son agenda maritime, et des activités des Commissions Géographiques.

Cette position politique guidera la participation de la CRPM :

- Aux travaux de la Présidence Maltaise en vue d'une déclaration ministérielle sur l'avenir des politiques maritimes ;
- Aux initiatives de l'Intergroupe Mers, Rivières, Iles et Zones Côtières du Parlement européen (SEARICA), dont la CRPM assure le Secrétariat ;
- Aux consultations de la Commission européenne sur :
  - Le Cadre Financier Multi-Annuel, prévue courant 2017 ;
  - Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche, également prévue courant 2017.

Les éléments présentés ci-après dans cette note détaillent les initiatives qui seront prises au sein de chacune des thématiques sur lesquelles la CRPM est active.

## 1. Gouvernance et investissements

La gouvernance et les investissements sont deux sujets transversaux dans l'action de la CRPM et de ses Commissions Géographiques s'appuient sur plusieurs thématiques maritimes.

### 1.1. Gouvernance de la Politique Maritime Intégrée (PMI)

Sur ce sujet, l'action de la CRPM se concentrera sur :

- **La gouvernance maritime internationale.** La CRPM réagira à la communication de la Commission européenne attendue d'ici fin 2016, et expliquera dans quelle mesure elle pourrait s'associer aux initiatives qui seront proposées. Aujourd'hui, la CRPM est impliquée au niveau international à travers sa collaboration avec la [Plateforme Ocean et Climat](#) active dans les négociations climatiques internationales, ainsi qu'à travers son statut d'observateur aux [Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures](#) (FIPOL).
- **Le soutien aux initiatives des Commissions Géographiques en lien avec les stratégies de bassin maritime et la dimension maritime des stratégies macro-régionales.** Le travail lié à l'agenda maritime de la CRPM viendra en appui de l'action de :
  - **La Commission Mer Baltique pour le développement des priorités croissance bleue au sein de la Stratégie européenne pour la Mer Baltique.** La Commission Mer Baltique développe actuellement une expertise sur les chaînes de valeurs de l'économie bleue en Mer Baltique, ainsi que des propositions sur l'organisation de coopérations impliquant les Régions. Cette expertise est développée à travers un projet financé par le Swedish Institute, qui associe également Technopolis Belgium. Les conclusions de ce projet feront

l'objet d'échanges lors du [7ème Sommet Annuel](#) de cette stratégie en Novembre 2017. La Commission Mer Baltique utilise également cette expertise pour participer aux échanges concernant la mise en place d'un réseau d'autorités de gestion du FEDER en Mer Baltique. L'objectif de ce réseau est de soutenir les priorités de la Stratégie Mer Baltique via le FEDER, notamment dans le domaine de la croissance bleue ;

- **La Commission Mer du Nord pour le développement de l'action préparatoire pour une stratégie en Mer du Nord.** La Dg Mare présentera un rapport à ce sujet au Parlement européen au printemps 2017. La Commission Mer du Nord s'impliquera dans sa préparation ;
- **La Commission Arc Atlantique pour la mise en œuvre de la stratégie Atlantique.** Via sa participation à l'Atlantic Strategy Group, la Commission Arc Atlantique sera active dans le processus d'évaluation de la stratégie Atlantique et la révision du plan d'action Atlantique prévu courant 2017 ;
- **La Commission Balkans et Mer Noire concernant les suites de l'initiative synergie Mer Noire.** La CMMB organisera, début 2017 à Thessalonique, une conférence sur l'entreprenariat en Mer Noire. Cette conférence visera à mobiliser des acteurs en soutien aux initiatives que la Commission européenne prendra en 2017 pour le développement d'une stratégie européenne en Mer Noire. La CMMB s'impliquera dans ces initiatives ;
- **La Commission Inter-Méditerranéenne en lien avec le développement d'une stratégie en Méditerranée de l'Ouest et la mise en œuvre de la stratégie macro-régionale pour la zone Adriatique et Ionienne (EUSAIR), qu'elle soutient.** Ces travaux sont également en lien avec les actions de l'Union pour la Méditerranée sur l'économie bleue, auxquelles la CIM participe directement, ainsi qu'à des initiatives stratégiques telles que BlueMed sur la recherche et l'innovation ou la Charte de Bologne concernant la protection et le développement durable des côtes.

## 1.2. Investissements maritimes

La CRPM travaille sur l'analyse de l'utilisation des financements européens dans le domaine de la Mer. Cette question est essentielle dans la réflexion sur l'avenir des politiques maritimes.

Suite au développement d'une analyse et d'une cartographie des priorités maritimes des stratégies de spécialisation intelligente, la CRPM se concentrera sur :

- **L'analyse de la mise en œuvre des Programmes Opérationnels des fonds ESI dans le domaine de la Mer** dans le cadre de la programmation 2013-2020. D'ici le mois de Juin 2017, la CRPM développera une analyse concernant :
  - Les mesures liées à la pêche et à l'aquaculture via le FEAMP, et le soutien à l'économie maritime via le FEDER ;
  - L'utilisation des instruments financiers dans le domaine maritime, qui compléteront l'étude transversale de la CRPM sur les instruments financiers ;
  - La mise en œuvre de la PMI via le FEAMP. Sur ce point, la CRPM tiendra compte du rapport que la Commission prévoit de publier en Juillet 2017.

L'analyse intégrera une dimension liée aux stratégies de bassin maritime ou macro-régionale avec les Commissions Géographiques. A titre d'exemple, la Commission Arc Atlantique dispose déjà d'une [analyse](#) de la mobilisation du FEDER en soutien à la stratégie Atlantique.

- **L'organisation d'échanges politiques sur la mobilisation des financements européens pour l'investissement maritime.** Ceci conduira la CRPM à organiser en 2017 une deuxième édition de la conférence « [Blue.invest – EU support to maritime regions](#) ».

## 2. Ressources marines vivantes

### 2.1. Pêche et aquaculture

L'action de la CRPM dans ce domaine s'appuie sur le groupe Pêche-Aquaculture, piloté par la Région Shetland (UK), en lien avec le groupe Ressources Marines de la Commission Mer du Nord, le groupe Pêche de la Commission Arc Atlantique et la task-force pêche et aquaculture de la Commission Inter-Méditerranée.

Les priorités de la CPMR sont liées à la mise en œuvre de la PCP et du FEAMP. Dans le cadre de la préparation d'une position politique sur ces sujets lors du Bureau politique de Mars 2017, la CRPM organisera, début 2017, une réunion de travail avec une délégation de Régions et la Dg Mare.

Ce travail se déclinera aussi lors d'une journée d'échanges ouverte à l'ensemble des bassins maritimes en préalable à l'Assemblée Générale de la Commission Arc Atlantique en Mars 2017.

Les questions que la CRPM aborde de manière spécifique sont :

- L'efficacité de la mise en œuvre du FEAMP, sous l'angle de l'impact des mesures et types d'instruments du FEAMP sur la compétitivité des filières, et de la simplification ;
- La mise en œuvre des nouvelles mesures suite à la réforme de la PCP, et en particulier de l'interdiction des rejets et de l'obligation de débarquement. Sur ce point particulier, la CRPM préparera une réaction au rapport que la Commission européenne publiera d'ici à la fin 2016 ;
- La durabilité et la compétitivité des pratiques de pêche. Ces questions seront spécifiquement abordées via le projet PANACEA ;
- L'implication plus directe de la CRPM et de ses Commissions Géographiques dans les Conseils consultatifs régionaux (CCR). Ceux-ci sont en-effet des instances consultatives essentielles sur de larges éléments de la PCP. À ce stade, la Commission Mer du Nord est observatrice au sein du CCR de la Mer du Nord, la Commission Inter-Méditerranéenne est observatrice au sein du CCR Méditerranée, et la Commission Atlantique collabore avec le CCR Sud-Ouest ;
- Le partenariat avec la plateforme [FARNET](#), spécialisée sur les questions du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (CLLD) en lien avec les FLAGs (Fisheries Local Action Groups). La CRPM poursuivra son soutien régulier à l'organisation de conférences par FARNET. Elle intégrera ensuite la question du CLLD à sa réflexion plus générale sur le FEAMP ;
- Le soutien à l'aquaculture dans les territoires. Sur ce point, la CRPM se rapprochera du nouveau Conseil consultatif sur l'aquaculture pour faciliter son interaction avec les Régions.

## 2.2. Biotechnologies bleues

La CRPM mène un travail visant à contribuer au lien entre les investissements des Régions et les priorités européennes en matière de biotechnologies bleues. Ceci s'appuie sur une [collaboration](#) entre la CRPM et EMBRC, réseau de stations biologiques européennes d'importance majeure et spécialisées dans les biotechnologies marines. Le lien avec les Commissions sur ce sujet s'appuie notamment sur le groupe de travail innovation de la Commission Arc Atlantique.

Cette collaboration s'est appuyée sur le projet « EMBRC PP2 » financé par Horizon 2020. Dans ce cadre, la CRPM a analysé le soutien apporté aux biotechnologies bleues par les Régions à travers leurs stratégies de spécialisation intelligente et les fonds ESI. Elle a organisé un échange en Juin 2016 à Bilbao entre un groupe de Régions mobilisées sur ce sujet et les membres d'EMBRC.

La collaboration avec EMBRC se poursuit, à travers la poursuite de ce type d'échanges. Une nouvelle rencontre entre régions et membres d'EMBRC sera organisée au mois d'Avril 2017.

## 3. Gestion et sécurité des espaces maritimes et côtiers

### 3.1. Planification Spatiale Maritime et Environnement marin

L'action de la CRPM dans ce domaine s'appuie sur un groupe de travail piloté par Noord-Holland (Pays-Bas), en lien avec l'action de la CIM dans le cadre de la Charte de Bologne, le groupe Ressources marines de la Commission Mer du Nord, et le groupe maritime de la Commission Mer Baltique.

La CRPM se concentre sur le suivi de la mise en œuvre de la Directive Planification Spatiale Maritime (PSM) et de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM). Ceci comportera :

- **Une analyse du rôle des régions et le lien terre-mer pour le mois de Juin 2017 ;**
- **Une réunion d'échange entre régions de différents bassins maritimes sur ces enjeux ;**
- **Une collaboration avec les Etats Membres autour de la mise en œuvre de la Directive MSP, à travers :**
  - **Une demande de la CRPM à rejoindre le groupe d'experts de la Commission européenne sur la PSM**, et sa participation au groupe de coordination de la mise en œuvre de la DCSMM piloté par la Commission européenne, dont elle est déjà membre ;
  - **Une implication de la CRPM et de ses Commissions Géographiques dans des projets tels que :**
    - NorthSEE sur la Planification Spatiale Maritime en Mer du Nord, auquel la Région Noord-Holland participe avec les autorités nationales néerlandaises et d'autres autorités nationales. La Commission Mer du Nord de la CRPM est observatrice dans ce projet ;
    - SIMNORAT et SIMWESTMED, projets financés par le FEAMP et pilotés par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine – France). Ces projets impliquent directement la CRPM et les Commissions Géographiques Arc Atlantique et InterMéditerranée aux côtés d'autorités nationales pour travailler sur la mise en œuvre de la Directive MSP en Atlantique et Méditerranée de l'Ouest ;

- **Une contribution aux débats du forum des aires marines protégées en Méditerranée** qui se tiendra fin novembre. Ces débats porteront en particulier sur le rôle des régions dans le soutien aux aires marines protégées.

La CRPM s'appuiera également sur le travail réalisé via les projets :

- PANACEA en Méditerranée, auquel la Commission Inter-Méditerranéenne participe. PACANEA est un projet de capitalisation de l'ensemble des projets financés par le programme MED qui portent sur les questions environnementales, notamment marines. Il permettra de développer un travail spécifique sur la protection de l'environnement marin, via la question des aires marines protégées, l'impact de la pêche et du réchauffement climatique, et la pollution marine ;
- CLEAN-AT en Atlantique, auquel la Commission Arc Atlantique participe. CLEAN-AT porte sur la protection des écosystèmes marins. La CRPM sera en charge d'assurer le lien entre les actions du projet, le processus de la DSCMM et le plan d'action régional pour la prévention et la gestion des déchets marins dans l'Atlantique du Nord-Est » de la Commission OSPAR.

### 3.2. Données côtières

L'action de la CRPM dans ce domaine s'appuie sur des actions ad-hoc pilotées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (France) qui s'appuient notamment sur la Charte de Bologne en Méditerranée.

Le travail de la CRPM dans ce domaine se réalise à travers le projet « [Coastal Mapping](#) » financé par le FEAMP, et qui implique les services Hydrographiques de 12 Etats Membres.

Ce travail résultera en des propositions concernant :

- **L'adéquation entre les financements européens et les besoins des acteurs publics et privés, notamment les Régions**, en vue de propositions pour les programmes européens post-2020 ;
- **Les aspects techniques permettant d'assurer l'interopérabilité des données financées par l'Union européenne**. Coastal Mapping développe des propositions de standards techniques pouvant être utilisés dans le cadre des projets financés par l'Union européenne, afin d'assurer que les données qu'ils produisent sont interopérables.

Les propositions de Coastal Mapping seront finalisées en Décembre 2016. Elles seront ensuite présentées lors d'une conférence à Bruxelles en Février 2017.

### 3.3. Sécurité Maritime

L'action de la CRPM dans ce domaine est pilotée par la Région Bretagne (France).

La CRPM agit pour le développement de nouvelles initiatives aux niveaux international et européen, le cas échéant à travers un paquet ERIKA IV. La CRPM concentrera son action sur des **initiatives spécifiques pour une meilleure reconnaissance et compensation du préjudice écologique**, sur la base de ses [propositions](#) d'avril 2013.

Pour cela, la CRPM agira aux niveaux :

- **International.** La CRPM travaillera au suivi de sa proposition de création d'un fonds spécifique et volontaire pour le dommage écologique au sein du FIPOL. La CRPM dispose d'un statut d'observateur au sein du FIPOL ;
- **Européen.** La CRPM suivra les travaux de la Commission européenne concernant la Directive Responsabilité Environnementale. Dans un rapport publié en Avril 2016, la Commission européenne indique qu'elle examinera plus avant la possibilité de traiter par des moyens non législatifs le problème de l'application de normes de réparation différentes aux niveaux international et européen.

## 4. Éducation & formation - Vasco da Gama

L'action de la CRPM dans ce domaine s'est initialement appuyée sur le projet pilote Vasco da Gama [« Training for Greener and Safer Maritime Transport »](#).

L'initiative Vasco da Gama se poursuit avec l'ambition de développer des propositions concernant l'avenir des politiques européennes de soutien à l'éducation et la formation dans le domaine maritime. Ces propositions ont vocation à s'intégrer au calendrier de l'Agenda pour des compétences nouvelles en Europe publié par la Commission européenne en Juin 2016.

Dans cette perspective, la CRPM concentrera son action sur :

- **Le développement, pour novembre 2017, d'une analyse des besoins des Régions en matière de formation maritime.** Cette analyse sera utilisée pour alimenter des propositions en lien avec les priorités de l'Agenda pour des compétences nouvelles en Europe et la prochaine génération de projets Blue Careers. Ceci donnera lieu à une consultation des membres de la CRPM et à une réunion de travail en Avril 2017 ;
- **Sa participation au groupe d'experts « Blue skills » mis en place par la Dg Mare.** Ce groupe d'expert sera un cadre de discussion sur l'avenir de financements spécifiques tels que Blue Careers. A ce stade, il n'a pas encore débuté ses travaux ;
- **Son implication dans une initiative Blueprint lancée dans le cadre du programme Erasmus+.** Blueprint rassemblera des réseaux européens pour travailler en lien avec la Commission européenne sur des feuilles de route de la formation d'ici à 2019. L'initiative Blueprint dans laquelle la CRPM sera impliquée portera sur la formation dans les domaines des industries maritimes ;
- **Le développement de projets aux côtés de Régions.** Au niveau européen ou des bassins maritimes, la CRPM s'impliquera :
  - Dans des projets Blue Careers, Erasmus+ ou Interreg ;
  - Dans des coopérations avec des acteurs de la formation. En Méditerranée, les questions de formation sont abordées par le groupe de travail de l'Union pour la Méditerranée sur l'économie bleue, dont la Commission InterMéditerranée est membre. Un partenariat a également été établi avec le réseau universitaire UniMed.

## 5. Energies marines et industries maritimes

L'action de la CRPM dans ce domaine s'appuie sur le groupe de travail « Industries maritimes pour la Croissance bleue », piloté par la Région Pays de la Loire (France), en lien avec le groupe énergies marines de la Commission Arc Atlantique, le groupe Énergie-Climat de la Commission Mer du Nord, et les groupes maritimes de la CIM et de la Commission Mer Baltique.

L'action de la CRPM se concentrera sur :

- **Une réaction, en Mars 2017, aux propositions de la Commission européenne attendues d'ici fin 2016 concernant les prochaines étapes de l'Union pour l'énergie.** La CRPM sera en particulier attentive aux propositions concernant le cadre réglementaire du marché de l'électricité ;
- **La mobilisation des investissements liés aux fonds ESI en lien avec les priorités des Régions et les besoins des acteurs industriels.** Sur ce point, la CRPM s'impliquera dans l'organisation d'échanges pratiques entre Régions et acteurs industriels, à travers :
  - Une journée d'échanges sur le financement et l'acceptabilité sociale des parcs éoliens offshore courant 2017, à l'initiative de la Commission Arc Atlantique ;
  - Une collaboration avec Ocean Energy Europe dans le cadre de la plateforme ETIP Oceans, dont la CRPM est partenaire. Ocean Energy Europe et ETIP Oceans rassemblent les principaux industriels des énergies océaniques. Une réunion de travail avec les Régions membres de la CRPM est prévue pour Décembre 2016 ;
  - Le projet INNOBLUEGROWTH, financé par le Programme MED, et dont la Commission Inter-Méditerranée est partenaire. Ce projet organise des actions de capitalisation et de communication de projets thématiques financés par le Programme MED, dont plusieurs portent sur les énergies marines ;
  - Le projet Interreg-Europe CLIPPER, piloté par la Région Pays de la Loire et dont la CRPM est partenaire, et qui porte sur les énergies marines et industries maritimes dans les stratégies de spécialisation intelligente ;
- **Les questions de formation à travers l'initiative Blueprint sur les compétences maritimes dans le cadre de Vasco da Gama.**

## 6. Transport maritime

L'action de la CRPM dans ce domaine s'appuie sur le groupe de travail transports de la CRPM en lien avec les groupes transports de chacune des Commissions Géographiques.

L'action de la CRPM visera à promouvoir les orientations mises en avant dans la position politique « Politique européenne des transports et périphéries maritimes : constat et options pour le court et moyen-terme » présentée à l'Assemblée Générale de Novembre 2016.

Ceci impliquera :

- **Le développement, d'ici mi-2017, de propositions concernant le type d'instruments à promouvoir pour la période post-2020 en matière d'infrastructures de transport ;**



- **Des initiatives visant concernant les corridors, à travers :**
  - Des démarches visant à faire analyser les territoires et types de projets soutenus par les appels à projets 2014 et 2015 du MIE. Ceci permettrait de cibler en conséquence les appels futurs. La CRPM interviendra notamment auprès du Parlement européen en ce sens ;
  - Le soutien à la participation de ses Commissions Géographiques aux forums des corridors prioritaires du MIE ;
  - La promotion de l'idée d'un alignement des corridors du MIE et de fret ferroviaire ;
- **Le développement de propositions pour corriger le manque d'attention du plan de mise en œuvre des autoroutes de la Mer de Juin 2016 pour l'accessibilité des territoires ;**
- **Le développement de propositions pour développer des dispositifs européens d'aide aux services de transport maritime.** De nouveaux dispositifs sont nécessaires suite à l'arrêt du programme Marco-Polo en 2013. Sur ce point, la CRPM s'appuiera notamment sur les résultats du projet MedAtlantic Ecobonus, et attend des avancées dans le cadre de la présidence maltaise de l'UE au premier semestre 2017 ;
- **Le développement, courant 2017, de propositions concernant la dimension extra-communautaire du RTE-T.** Ces propositions concerneront les éléments présentés par la Commission européenne dans les « issue papers » intitulés « extending cooperation with third countries » publiés en Juin 2016.

## 7. Tourisme maritime et côtier

L'action de la CRPM dans ce domaine s'appuie sur le groupe de travail tourisme piloté par la Région Västra Götaland (Suède). Elle intègre la dimension des bassins maritimes en lien avec les groupes de travail ou initiatives correspondants des Commissions Arc Atlantique, Inter-Méditerranéenne, Balkans & Mer Noire, Mer du Nord, Mer Baltique et de la Commission des îles.

L'objectif de la CRPM est de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie européenne pour le tourisme maritime et côtier ainsi qu'aux débats concernant son avenir. Ceci impliquera :

- Le développement de propositions politiques d'ici Septembre 2017. Ceci s'appuiera sur une analyse des points de vue des régions de la CRPM, et sur un partenariat avec Necstour ;
- Le soutien au développement de projets des Commissions Géographiques, qui permettent de développer une expertise sur :
  - La compétitivité des activités de tourisme, en lien avec les questions de formation, et d'innovation. Ce point sera notamment abordé en lien avec le projet BLUETOURMED dont la Commission Inter-Méditerranéenne est partenaire associée ;
  - Le développement de données sur l'économie du tourisme ;
  - La durabilité des activités de tourisme, en lien avec le projet Co-Evolve, dont la Commission Inter-Méditerranéenne est partenaire, qui porte sur l'impact environnemental du tourisme ;
  - Les questions spécifiques liées aux îles.

**Personne à contacter :**

Damien Périssé, Directeur CRPM en charge des Affaires Maritimes

**Email :** [damien.perisse@crpm.org](mailto:damien.perisse@crpm.org)

**La Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) rassemble environ 160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.**

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un *think tank* et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et l'accessibilité.

**[www.cpmr.org](http://www.cpmr.org)**

**CONTACT :**

6, rue Saint-Martin, 35700 Rennes  
Tel: + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-Point Schuman 14, 1040 Brussels  
Tel: +32 (0)2 612 17 00

Email: [Secretariat@crpm.org](mailto:Secretariat@crpm.org); Website: [www.cpmr.org](http://www.cpmr.org)

**Réf. : CRPMNTP160020 A0**